



Assemblée générale

Distr. générale
24 février 2014
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Vierges américaines

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique	5
II. Budget	7
III. Situation économique	7
A. Généralités	7
B. Tourisme	8
C. Activités manufacturières et bâtiment	8
D. Commerce, transports et services d'utilité publique	9
E. Agriculture et pêche	9
IV. Situation sociale	10
A. Emploi	10
B. Éducation	10
C. Santé publique	11

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. L'information a été communiquée par la Puissance administrante le 8 janvier 2014. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs à l'adresse suivante: <http://www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml>.



D.	Criminalité et prévention	11
V.	Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes	11
VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	12
VII.	Statut futur du territoire	12
	A. Position du gouvernement du territoire	12
	B. Position de la Puissance administrante	12
	C. Décision de l'Assemblée générale	13

Le territoire en bref

Territoire: Les îles Vierges américaines sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies. Territoire « organisé non incorporé » des États-Unis, elles sont administrées par le Bureau des affaires insulaires du Ministère américain de l'intérieur.

Situation géographique: Ce territoire est situé dans la partie orientale de la mer des Caraïbes, à 1 730 kilomètres au sud-est de l'extrémité sud-est des États-Unis et à 97 kilomètres à l'est de Porto Rico. Il se compose de quatre îles principales: Sainte-Croix, Saint-John, Saint-Thomas et Water Island. La capitale, Charlotte-Amalie, est située à Saint-Thomas.

Superficie: 352 kilomètres carrés.

Zone économique exclusive: 33 744 kilomètres carrés^a.

Population: 107 343 habitants (recensement de 2011).

Langues: Anglais ou créole anglais (74,70 %); espagnol ou créole espagnol (16,78 %); français ou créole français (6,57 %); et autres langues (1,95 %).

Capitale: Charlotte-Amalie.

Chef du gouvernement du territoire: John Percy de Jongh, Gouverneur.

Représentant du territoire au Congrès américain: Donna M. Christensen, députée, réélue en 2012.

Principaux partis politiques: Democratic Party (Parti démocrate); Independent Citizen's Movement; Republican Party (Parti républicain).

Élections: Les dernières ont eu lieu en novembre 2012; les prochaines élections se dérouleront le 4 novembre 2014 (élections au poste de gouverneur).

Parlement national: Monocaméral (15 sénateurs).

Produit intérieur brut (PIB) par habitant: 35 844 dollars (dollars chaînés de 2005, estimation de 2012).

Économie: Le tourisme est l'activité économique principale et représente 80 % du PIB et de l'emploi. Le secteur manufacturier se compose principalement de raffineries de pétrole, de distilleries de rhum, d'entreprises textiles, électroniques et pharmaceutiques et d'usines d'assemblage de montres.

Monnaie: dollars des États-Unis.

Taux de chômage: 11,7 % (estimation de décembre 2012).

Aperçu historique: Les îles furent un territoire danois de 1754 à 1917 (Antilles danoises). Le 31 mars 1917, le Gouvernement danois en a transféré la propriété aux États-Unis. Depuis, les îles Vierges américaines sont un territoire « organisé non incorporé » des États-Unis.

^a *Source:* Projet « Sea Around Us », fruit d'une collaboration entre l'Université de Colombie-Britannique et le Pew Environment Group (www.seaaroundus.org).

I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique

1. Les îles Vierges américaines sont un territoire « organisé non incorporé » des États-Unis. En vertu de la loi organique des îles Vierges de 1936, révisée en 1954, et des amendements ultérieurs à la loi organique révisée de 1954, le territoire est doté d'une Assemblée législative, appelée également Sénat, chambre monocamérale formée de 15 sénateurs élus par la population pour deux ans. Le pouvoir exécutif est exercé par un Gouverneur, élu au suffrage universel depuis 1970 pour quatre ans sur la même liste que le Gouverneur adjoint. Le Gouverneur ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. Le Gouverneur nomme, sur avis et avec le consentement du Sénat, les chefs des départements de l'exécutif, exerce un droit d'approbation et de veto sur les textes législatifs et peut prendre des décrets.

2. En novembre 2010, les électeurs des îles Vierges américaines ont reconduit John Percy de Jongh, du Parti démocrate, dans les fonctions de Gouverneur, et Gregory Francis dans celles de Gouverneur adjoint. Leurs mandats prendront fin en novembre 2014, date des prochaines élections au poste de Gouverneur. Le territoire élit à la Chambre des représentants des États-Unis un représentant, qui a le droit de vote dans les commissions. La candidate démocrate Donna M. Christensen a été réélue en 2012 pour un neuvième mandat de deux ans comme représentante des îles Vierges américaines au Congrès des États-Unis. Les élections au Sénat du territoire se sont tenues le 6 novembre 2012. Craig W. Barshinger reste sénateur territorial de la trentième Assemblée législative des îles Vierges américaines.

3. Le système judiciaire du territoire comprend un tribunal de district, une cour supérieure et une cour suprême, celle-ci étant entrée en fonctions en janvier 2007. La Cour suprême des îles Vierges américaines est une juridiction d'appel qui connaît des appels décidés par la Cour supérieure. Depuis la création de la Cour suprême, la justice fédérale n'a plus à intervenir dans les affaires juridiques purement locales. En décembre 2012, le Président des États-Unis, Barack Obama, a promulgué une loi (H.R. 6116) donnant à la Cour suprême des États-Unis compétence pour statuer directement sur les recours formés contre des arrêts de la Cour suprême des îles Vierges américaines. Le projet de loi émanait de la déléguée des îles Vierges au Congrès.

4. Depuis la révision de la loi organique des îles Vierges par le Gouvernement américain en 1954, quatre tentatives ont été faites pour la remplacer par une constitution locale approuvée par la population du territoire et qui organiserait les mécanismes internes du gouvernement. Bien que le Congrès américain ait autorisé l'adoption d'une constitution locale en 1976 en vertu de la loi publique 94-584 des États-Unis, aucune de ces quatre tentatives n'a abouti.

5. Comme il a été dit dans un précédent rapport, la cinquième Assemblée constituante a adopté, le 26 mai 2009, un projet de constitution des îles Vierges américaines à la majorité des deux tiers. Le texte de ce projet de 27 pages, soumis au Gouverneur le 31 mai 2009, comprend un préambule et 19 articles, qui portent notamment sur les sujets suivants: Charte des droits; principes, branches et subdivisions du gouvernement; insulaires des îles Vierges américaines; suffrage et élections; éducation; jeunes; impôts, finances et commerce; développement économique; santé publique, sécurité et protection sociale; culture; protection de l'environnement; référendums et révocation d'élus; et création d'une commission

consultative du statut politique. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs.

6. Le 26 février 2010, le Président des États-Unis a soumis le projet de constitution au Congrès, en souscrivant aux conclusions du Ministère de la justice selon lesquelles plusieurs éléments du texte appelaient analyse et observations, dont a) l'absence de reconnaissance explicite de la souveraineté des États-Unis et de la primauté du droit fédéral; b) les dispositions relatives à une consultation électorale spéciale sur le statut territorial des îles Vierges américaines; c) les dispositions conférant des avantages légaux à certains groupes définis par le lieu et la date de naissance ou la durée de la résidence ou l'ascendance; d) les conditions de résidence requises pour l'exercice de certaines fonctions; e) les dispositions garantissant la représentation de certaines zones géographiques au plan législatif; f) les dispositions relatives aux eaux territoriales et aux ressources marines; g) la formulation imprécise de certaines dispositions prévues dans la Charte des droits du projet de constitution; h) la nécessité d'abroger certaines lois fédérales en cas d'adoption du projet de constitution; et i) l'effet de l'action ou de l'inaction du Congrès sur le projet de constitution.

7. Selon une déclaration faite en juin 2010 par le Président de la cinquième Assemblée constituante devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), une délégation de l'Assemblée avait tenu en mars 2010, sous sa direction, des consultations avec des représentants du Congrès américain. Ceux-ci avaient exprimé à cette occasion leur ferme opposition à la disposition du projet de constitution aux termes de laquelle la propriété des ressources marines du territoire reviendrait à sa population. Ils s'étaient également déclarés opposés à toute référence concrète à la population « native » et à des privilèges en sa faveur. En conséquence, le Congrès avait invité l'Assemblée à se réunir à nouveau pour examiner les objections de la Puissance administrante au projet de constitution.

8. Le Président de l'Assemblée constituante a souligné qu'aucune disposition du projet de constitution ne visait à modifier le statut du territoire et qu'il ne devait pas servir à radier les îles Vierges américaines de la liste des territoires non autonomes établie par l'Organisation des Nations Unies. Le projet de constitution contenait une disposition qui, une fois le texte adopté, mettrait en place un mécanisme chargé d'étudier un certain nombre d'options pour le futur statut politique du territoire.

9. Le 11 septembre 2012, le Gouverneur a promulgué la loi No. 7386 portant création et convocation d'un organe dénommé cinquième Assemblée de révision, comprenant les 30 représentants élus à la cinquième Assemblée constitutionnelle et cinq avocats. La cinquième Assemblée de révision s'est réunie le 1^{er} octobre pour ratifier et adopter avant le 31 octobre, à la majorité des deux tiers de l'ensemble des représentants, une version finale du projet de Constitution révisé de façon à tenir compte des neuf points relevés par le Gouvernement américain (voir par. 6, ci-dessus). Selon les dispositions de ladite loi, si la cinquième Assemblée de révision convient, dans les délais impartis, d'une proposition de projet de Constitution révisé, son président devra soumettre ladite proposition au Gouverneur et au Président des États-Unis. Si le texte n'est pas adopté, la cinquième Assemblée constitutionnelle aussi bien que la cinquième Assemblée de révision seront dissoutes et l'Assemblée législative des îles Vierges américaines aura pleine compétence pour s'occuper de la Constitution du territoire.

10. Au moment de la rédaction du présent document, les résultats de la cinquième Assemblée de révision demeuraient nébuleux et sources de controverses. Dans son discours de janvier 2013 sur l'état du territoire, le Gouverneur a exprimé l'espoir que le territoire trouverait « les moyens et le courage nécessaires pour passer de la Loi organique à une Constitution pour les îles Vierges ».

II. Budget

11. Le 14 juin 2013, le Gouverneur a soumis au Parlement le budget exécutif du Gouvernement des îles Vierges américaines pour l'exercice budgétaire 2014, qui s'élevait au total à 743,8 millions de dollars. Dans son discours de 2014 sur l'état du territoire, le Gouverneur a déclaré que le territoire ferait face à un manque de 70 millions de dollars avant la fin de l'exercice budgétaire, résultant pour moitié de la décision du Ministère américain de l'intérieur de ne pas avancer les recettes de la taxe sur le rhum reversée sur la base d'un taux plein de 13,25 dollars.

12. Le Gouvernement américain a continué de contribuer au budget du territoire, notamment dans le cadre de la loi relative au relèvement et au réinvestissement (American Recovery and Reinvestment Act). Au 30 octobre 2013, les subventions accordées s'élevaient à 650 697 130 dollars, dont 497 912 895 dollars avaient été perçus.

III. Situation économique

A. Généralités

13. Selon le Bureau américain de la gestion et du budget, le territoire a été confronté à un chômage important et à une baisse du tourisme qui a commencé en 2012 et s'est poursuivie jusqu'en 2013. Toute croissance de l'économie locale en 2014 devrait être très dépendante de la croissance économique aux États-Unis. Les effets conjugués de la fermeture de la raffinerie Hovensa et de la hausse limitée des débarquements de croisiéristes ont une incidence financière, budgétaire et économique dévastatrice sur le territoire. Toutefois, les négociations en cours en vue d'un accord de vente de la raffinerie et une hausse prévue des escales de navires de croisière en 2014 devraient améliorer la conjoncture économique.

14. Le 12 août 2013, le Bureau américain d'analyse économique a publié ses estimations concernant le PIB des îles Vierges américaines pour 2011 et 2012, ainsi que du PIB et de la rémunération par branche d'activité pour 2011. Ces estimations ont été élaborées dans le cadre du programme d'amélioration des statistiques financé par le Bureau des affaires insulaires du Ministère américain de l'intérieur. Les estimations concernant le PIB des îles Vierges américaines ont montré que le PIB réel (PIB à prix constants) avait chuté de 13,2 % en 2012, après une baisse de 6,6 % en 2011. En revanche, le PIB réel pour les États-Unis (hors territoires) avait grimpé de 2,8 % en 2012, après avoir augmenté de 1,8 % en 2011. Le recul de l'activité économique locale en 2011 et 2012 a résulté de la baisse des exportations de biens et de la diminution des dépenses du gouvernement du territoire.

15. En ce qui concerne les faibles dépenses du gouvernement du territoire, la construction publique a vu son activité baisser en 2011 et 2012, cette diminution

ayant été plus marquée en 2012. La rémunération des fonctionnaires a également baissé durant ces deux années en raison du recul de l'emploi dans la fonction publique. Le secteur public, dont les gouvernements territorial et fédéral, a également contribué à la contraction du PIB, en grande partie due à la baisse de la rémunération des fonctionnaires.

16. Les estimations de la rémunération par secteur d'activité, exprimées en dollars courants, indiquent les tendances de la rémunération dans les principales branches d'activité. La rémunération totale a sensiblement baissé en 2011, la rémunération des fonctionnaires du territoire ayant été le premier facteur de baisse. La loi sur la stabilité économique des îles Vierges américaines, promulguée en juillet 2011, a réduit les salaires des fonctionnaires de 8 % pour deux ans. Les salaires dans les industries productrices de biens ont également baissé sensiblement en raison du recul de l'industrie de raffinage du pétrole et d'une baisse de l'activité du bâtiment.

B. Tourisme

17. Selon le Bureau de la gestion et du budget, suite à la fermeture de la raffinerie Hovensa (voir A/AC.109/2012/8, par. 20), le tourisme est désormais le principal moteur de la croissance économique dans le territoire. Plus de 2,5 millions de touristes arrivent tous les ans, par bateau de croisière ou par air. Les débarquements de croisiéristes pour 2012 ont toutefois baissé de 5,2 %, les escales de navires de croisière ayant enregistré un recul de 4,4 % au moment où le secteur d'activité s'adaptait au contrecoup de l'accident du *Costa Concordia* de janvier 2012. En 2013, la navigation de croisière s'est heurtée à des difficultés pratiques susceptibles de peser sur le nombre de débarquements prévus. Après les efforts déployés par le Département du tourisme et la hausse du nombre de transporteurs aériens desservant le territoire, le nombre de touristes arrivant par air a augmenté de 8,6 % en 2012, après une baisse de 1,8 % en 2011. Les recettes tirées de cette hausse ont soutenu l'ensemble de l'économie touristique sans pour autant compenser les pertes considérables de la production économique totale entraînées par la fermeture de la raffinerie Hovensa.

C. Activités manufacturières et bâtiment

18. Selon le Bureau américain d'analyse économique qui, comme indiqué ci-dessus, a publié, en août 2013, les estimations concernant le PIB des îles Vierges américaines, la baisse des exportations de biens, en particulier la chute brutale de 2012, s'est expliquée par le recul de l'industrie de raffinage du pétrole qui a dominé l'économie durant de nombreuses années. La raffinerie Hovensa, une des plus grandes au monde, a cessé ses activités à Sainte-Croix au début de 2012. Si l'on ne tenait pas compte des importations, exportations et investissement en stocks de l'industrie du raffinage du pétrole, le PIB aurait augmenté de 2,6 % en 2012, principalement en raison de la croissance des exportations de rhum. Les estimations concernant le PIB par branche d'activité montrent que les industries productrices de biens ont constitué le principal facteur de baisse du PIB réel en 2011. La baisse de ces branches d'activité a tenu au recul de l'industrie de raffinage du pétrole et du secteur du bâtiment.

19. Selon des informations émanant du Bureau des îles Vierges américaines de la recherche économique, la production de rhum représente un pourcentage important des exportations de produits. Le rhum produit aux îles Vierges américaines est exporté principalement vers les États-Unis et vendu à des distributeurs locaux et régionaux qui le revendent ensuite sous diverses étiquettes et marques régionales. Selon les estimations communiquées par le Bureau de la gestion et du budget, les recettes provenant des taxes indirectes frappant le rhum se sont élevées à 146 millions de dollars pour le territoire en 2013.

D. Commerce, transports et services d'utilité publique

20. Les îles Vierges américaines possèdent environ 1 250 kilomètres de routes et l'on y dénombre 65 000 véhicules immatriculés. Le territoire possède également l'un des meilleurs ports naturels en eau profonde des Caraïbes et est situé à un endroit stratégique le long du passage d'Anegada, principale voie maritime empruntée par les navires à destination du canal de Panama. Les îles Vierges américaines disposent de cinq principaux embarcadères-débarcadères capables d'accueillir des navires de croisière et des navires de guerre. Trois de ces installations, à savoir South Shore, Gallows Bay et Frederiksted, sont situées dans l'île de Sainte-Croix. Les deux autres se trouvent dans l'île de Saint-Thomas, précisément à Crown Bay, et sont exploitées respectivement par l'Administration portuaire des îles Vierges, organisme public semi-autonome, et la West Indian Company, société locale des îles Vierges américaines.

21. La Régie des eaux et de l'électricité des îles Vierges, organisme public autonome du gouvernement du territoire, produit et distribue de l'électricité et de l'eau potable à environ 54 000 et 12 000 clients, respectivement. Le territoire a mis en œuvre un plan visant à réduire de 60 % sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles dans les 15 prochaines années. Ce même organisme participe au projet d'interconnexion à haute tension entre Porto Rico et les îles Vierges américaines, qui doit relier les deux réseaux électriques.

22. Les ressources en eau douce étant limitées, l'eau de mer est largement utilisée pour les activités non domestiques, telles que la lutte anti-incendie et le traitement des eaux usées. L'usine de dessalement d'eau de mer de Saint-Thomas produit environ 17 000 mètres cubes d'eau douce par jour. Le reste de l'eau douce nécessaire est fournie par des puits, notamment dans l'île de Sainte-Croix. En raison du coût élevé de l'eau, la consommation journalière moyenne des habitants du territoire est d'environ 190 litres par personne, soit environ le tiers de la consommation moyenne aux États-Unis.

23. En matière de communications, le territoire compte approximativement 59 000 abonnés au téléphone, 8 700 clients Internet (ordinateurs connectés directement à Internet) et plusieurs stations de radio et de télévision.

E. Agriculture et pêche

24. Dans le passé, la canne à sucre et, dans une moindre mesure, le coton constituaient les principales sources de revenus du territoire. À l'heure actuelle, le secteur agricole est très réduit et il se consacre essentiellement aux cultures fruitières et maraîchères ainsi qu'à l'élevage.

25. Le Ministère de l'agriculture du territoire a poursuivi la mise en œuvre de programmes et services ciblés pour les agriculteurs et s'est employé à mener à bien les projets en cours et à en élaborer de nouveaux. Il a bénéficié d'un financement du service de commercialisation agricole du Département de l'agriculture des États-Unis en vue de faire réaliser, pour la première fois dans le territoire, le Programme de nutrition par les producteurs locaux. Le Marché paysan de Bordeaux ainsi que de nouveaux moyens d'irrigation ont été officiellement inaugurés en février 2013. Les autres projets sont notamment le programme de formation des jeunes professionnels de l'agriculture, la campagne de commercialisation « fraîcheur des îles Vierges » et la phase II du Marché paysan.

IV. Situation sociale

A. Emploi

26. Selon le Bureau de la gestion et du budget, la fermeture de la raffinerie Hovensa a continué d'avoir un effet dévastateur sur l'économie locale, le taux de chômage ayant récemment atteint 13,7 % dans l'ensemble du territoire et 17,8 % dans l'île de Sainte-Croix en janvier 2013. D'après les chiffres fournis par le Bureau de la recherche économique du territoire, le nombre des emplois civils a baissé de 7,9 % entre janvier 2012 et novembre 2013, soit une perte nette de 3 567 emplois. D'après le document relatif au budget exécutif pour l'exercice budgétaire 2014, la situation actuelle du chômage pourrait se détériorer du fait des baisses automatiques du budget fédéral réduisant ou supprimant le financement fédéral, ainsi qu'en raison de l'assainissement budgétaire du territoire à l'origine d'une baisse du financement local. Tandis que le nombre de postes dans le bâtiment, les activités manufacturières et la fonction publique continue de baisser, les technologies de l'information ainsi que les services spécialisés et financiers sont désormais créateurs d'emploi. Au moment où l'on pourvoit toujours plus de postes liés aux technologies de l'information dans le territoire, la réalisation du projet de Réseau de prochaine génération des îles Vierges améliorera la qualité de l'industrie informatique, avec l'appui des secteurs public et privé, en association avec l'Université des îles Vierges américaines, le Parc technologique de recherche et d'autres initiatives axées sur les technologies de l'information.

B. Éducation

27. Dans les îles Vierges américaines, la scolarité est gratuite et obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 16 ans. Le Ministère de l'éducation du territoire compte une agence d'éducation d'État et deux agences d'éducation locales pour les districts de Saint-Thomas/Saint-John et de Sainte-Croix. Il y a 2 lycées, 3 collèges et 10 écoles primaires dans le district de Saint-Thomas/Saint-John et 10 écoles primaires, 3 collèges et 2 lycées dans le district de Sainte-Croix. L'Université des îles Vierges américaines compte deux campus, situés respectivement dans les îles de Saint-Thomas et de Sainte-Croix, pour un effectif total de 2^o513 étudiants, inscrits à temps complet ou à temps partiel.

C. Santé publique

28. Le Ministère de la santé du territoire administre des établissements médicaux à Saint-Thomas, Saint-John et Sainte-Croix. Il administre également un établissement de soins de longue durée sur l'île de Saint-Thomas. Il fournit des services d'information, de prévention et de soins par l'intermédiaire de dispensaires et de subdivisions consacrées à des domaines tels que la santé maternelle et infantile, la planification de la famille, l'hygiène du milieu, les infections sexuellement transmissibles, le VIH et la tuberculose ainsi que la santé mentale et la toxicomanie. Le Ministère administre 33 centres d'activités et 16 programmes fédéraux, sous l'égide du Bureau du Commissaire et de quatre divisions chargées respectivement des questions financières, des services d'appui, des services de santé publique et des activités de promotion et statistiques de la santé.

29. À l'issue de l'évaluation des besoins en matière de santé conduite par le Ministère de la santé du territoire pour la période 2010-2015, les priorités et les indicateurs de santé maternelle, infantile et des adolescents ont été déterminées. Le transfert de Medicaid vers le Ministère des services sociaux a été mené à bien durant l'exercice budgétaire 2013, le transfert des services médicaux d'urgence vers le Département des services de lutte contre les incendies étant prévu en 2014.

30. Le Plan opérationnel et stratégique des îles Vierges américaines en matière d'échange d'informations de santé, publié en janvier 2011 par le Ministère de la santé du territoire, décrit les orientations que le territoire entend suivre pour renforcer ses capacités en la matière et permettre l'utilisation cohérente des dossiers médicaux électroniques par les prestataires de services et de soins. Le Plan rappelle entre autres que le financement fédéral des soins de santé ayant toujours été faible dans les îles Vierges américaines, du fait de leur statut de territoire, l'infrastructure de santé y est relativement sous-développée.

D. Criminalité et prévention

31. Dans son discours de 2014 sur l'état du territoire, le Gouverneur a signalé que la violence avait persisté dans certains groupes de la communauté. Le Gouvernement avait maintenu les effectifs de la police, élargi les activités de recrutement et assuré le caractère pleinement opérationnel du Conseil de formation au respect des normes des agents de la paix. Les mesures de lutte contre la violence avaient notamment été l'achat d'un nouvel équipement ainsi qu'une utilisation plus étendue des caméras et technologies de pointe en matière de sécurité publique.

V. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes

32. Dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence, le territoire a continué d'améliorer ses interventions avec l'inauguration du nouveau siège de l'Agence territoriale de gestion des situations d'urgence. Le regroupement des activités des centres d'appel d'urgence des deux districts a renforcé leur efficacité en améliorant la capacité de réponse aux résidents lorsqu'ils en ont le plus besoin. En juin 2011, l'Agence territoriale de gestion des situations d'urgence a installé 10 sirènes d'alerte pour tous les risques dans l'ensemble des îles Vierges

américaines – 4 dans l'île de Sainte-Croix, 4 dans l'île de Saint-Thomas et 2 dans l'île de Saint-John – en insistant particulièrement sur les zones considérées comme à haut risque de tsunamis. En octobre 2012, cette même Agence a annoncé l'installation d'un nouveau dispositif de sirènes d'alerte pour remplacer les répéteurs défectueux situés dans les îles de Sainte-Croix, Saint-Thomas et Saint-John. Le système est conçu pour alerter quiconque se trouve à portée de son rayon d'action en cas de danger imminent. Onze sirènes supplémentaires seront installées. Le Bureau du Gouverneur a annoncé en janvier 2014 que le projet arrivait presque à sa fin. Un essai du dispositif sur l'ensemble du territoire devrait être conduit en 2014.

33. En février 2014, l'Agence américaine pour la Protection de l'environnement a publié son rapport annuel sur la quantité de produits chimiques toxiques rejetés en 2012 dans le sol, l'air et l'eau par les installations industrielles des îles Vierges américaines. Le rapport a fait état d'une réduction des émissions au cours de l'année écoulée. La quantité totale des produits déversés dans le sol, l'air et l'eau par les quatre installations industrielles sous surveillance a été ramenée de quelque 900 tonnes en 2011 à environ 150 tonnes en 2012. Cette baisse tenait en grande partie à la fermeture de la raffinerie de pétrole Hovensa.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

34. Les îles Vierges américaines sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le territoire est doté du statut d'observateur auprès de l'Association des États de la Caraïbe et de l'Alliance des petits États insulaires, laquelle milite pour une action plus décisive face aux problèmes environnementaux, y compris les changements climatiques. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, au dernier trimestre 2009, les îles Vierges américaines ont été admises comme gouvernement territorial doté du statut d'observateur auprès de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

35. Prière de se référer à la section I ci-dessus pour l'état des discussions concernant le statut futur des îles Vierges américaines.

B. Position de la Puissance administrante

36. Dans une lettre datée du 2 novembre 2006, adressée au délégué des Samoa américaines à la Chambre des représentants des États-Unis, le Secrétaire d'État adjoint aux affaires législatives a décrit la position du Gouvernement des États-Unis. Dans sa lettre, le Secrétaire adjoint déclarait que le statut des zones insulaires en ce qui concerne leurs relations politiques avec le Gouvernement fédéral était une affaire intérieure des États-Unis et non une question qui relève de la compétence du

Comité spécial. Il disait aussi que le Comité spécial n'était en aucune manière habilité à modifier les relations entre les États-Unis et ces territoires et n'était pas mandaté pour associer les États-Unis à des négociations sur leur statut? Il a en outre signalé que, conformément aux obligations que lui fait la Charte des Nations Unies de communiquer régulièrement aux Nations Unies des renseignements statistiques et autres de nature technique relatifs aux situations économiques, sociales et de l'instruction, dans les territoires non autonomes, le Gouvernement fédéral communiquait chaque année des renseignements sur les territoires des États-Unis au Comité spécial, comme preuve de la volonté de coopération des États-Unis en sa qualité de Puissance administrante et pour corriger les erreurs éventuelles dans les informations que le Comité spécial pourrait tenir d'autres sources.

C. Décision de l'Assemblée générale

37. Le 11 décembre 2013, l'Assemblée générale a adopté sans les mettre aux voix les résolutions 68/95 A et B, en se fondant sur le rapport que lui a transmis le Comité spécial (A/68/23) et la recommandation ultérieure de la Quatrième Commission. La Section XI de la résolution 68/95 B concerne les îles Vierges américaines. Aux termes du dispositif de ladite section, l'Assemblée générale :

1. *Se félicite* qu'un projet de constitution émanant du territoire ait été présenté en 2009 à l'issue des travaux de la cinquième Assemblée constituante des îles Vierges américaines et soumis à la Puissance administrante pour examen, et prie celle-ci d'aider le gouvernement du territoire à atteindre les buts qu'il s'est fixés dans les domaines politique, économique et social, en particulier quant à l'issue de l'Assemblée constituante interne qui se réunit actuellement;

2. *Prie* la Puissance administrante de faciliter le processus d'approbation du projet de constitution du territoire par le Congrès des États-Unis et son application, une fois qu'il aura été approuvé dans le territoire;

3. *Prie également* la Puissance administrante d'aider le territoire à mettre en œuvre un programme d'éducation du public, conformément à l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

4. *Exprime sa préoccupation* face aux conséquences défavorables que continue d'avoir la fermeture de la raffinerie Hovensa;

5. *Demande de nouveau* que le territoire, à l'instar d'autres territoires non autonomes, puisse participer aux programmes régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement;

6. *Salue* la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

7. *Rappelle* la tenue, en 2012, de la réunion du Conseil inter-îles Vierges, qui a rassemblé le territoire et les îles Vierges britanniques.